Foire aux questions

1. **Dans quelles langues est-il possible de remplir le formulaire de demande d'inscription en ligne à l'Assurance-maladie??**
    - Les formulaires de demande d'inscription à l'Assurance-maladie sont disponibles en français et en anglais. Nous vous recommandons de demander à quelqu'un de vous aider à remplir ce formulaire dans l'une des deux langues au besoin.

2. **J'ai des questions sur l'admissibilité, les documents requis ou le processus de demande d'inscription en ligne à l'Assurance-maladie. À qui puis-je m'adresser?**
    - Pour en savoir plus sur l'admissibilité, cliquez ici.
    - Pour en savoir plus sur les documents requis, cliquez ici.
    - Vous pouvez également communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.

3. **J'éprouve des difficultés techniques à soumettre mon formulaire en ligne. Avec qui dois-je communiquer?**
    - Veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.

4. **Je voudrais m'inscrire à l'Assurance-maladie, mais je n'ai pas tous les documents requis. Que devrais-je faire?**
    - Vous ne pouvez pas vous inscrire tant que vous n'avez pas tous les documents requis.

5. **Quel est l'avantage de faire une demande d'inscription à l'Assurance-maladie en ligne?**
    - Cette façon de faire permet de diminuer le temps de traitement des demandes reçues par le personnel de l'Assurance-maladie puisque celui-ci dispose de tous les documents nécessaires, vous recevrez donc plus rapidement votre cadre d'assurance-maladie.

6. **Quels appareils électroniques puis-je utiliser pour remplir ma demande d'inscription à l'Assurance-maladie en ligne?**
    - Ordinateur personnel
    - Ordinateur Macintosh (Apple)
    - Tablette
    - Téléphone cellulaire

7. **Dans quel format les documents requis doivent-ils être soumis?**
    - PDF (format de document portable – Adobe Acrobat)
    - JPG (image numérique ou votre propre photo d'un document)
    - PNG (Portable Network Graphic)
    - GIF (format d'échange graphique)
    - BMP (fichier d'image bitmap)

Foire aux questions

8. **Qu'est-ce qui garantit la sécurité et la confidentialité des renseignements des documents requis téléversés et soumis?**
    - Vous ou votre représentant légal nous fournissez directement l'information recueillie dont l'Unité de l'inscription et de l'admissibilité à l'Assurance-maladie pourra se servir dans la mesure de ce que la *Loi sur le paiement des services médicaux*, la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, et la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* l'autorisent à faire pour traiter votre demande.
    - Pour toute question sur la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée du ministère de la Santé à l'adresse : cpobpvp@gnb.ca.

9. **J'ai déjà soumis ma demande, mais je crois avoir fait une erreur. Que puis-je faire?**
    - Veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.

10. **J'ai soumis ma demande, mais je doute qu'elle ait été bien reçue. Devrais-je la soumettre de nouveau?**
    - Vous ne devez soumettre votre demande qu'une seule fois.
    - Veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600 si, après avoir vérifié votre dossier de courriels indésirables ou de pourriels, vous n'avez toujours pas reçu de courriel de confirmation.
    - Si vous avez reçu un courriel de confirmation, mais que vous n'avez plus rien reçu dans les huit semaines qui ont suivi, veuillez communiquer avec TéléServices de Service Nouveau-Brunswick au 1-888-762-8600.

11. **Quel est le délai de traitement d'une demande après l'avoir soumise en ligne?**
    - Prévoyez de 10 à 12 semaines pour le traitement de votre demande à partir du moment où vous l'avez soumise.
    - Si votre demande est acceptée, vous recevrez par la poste une lettre d'admissibilité qui comprendra votre numéro et la date d'expiration de votre carte d'assurance-maladie. Vous recevrez votre carte d'assurance-maladie deux à trois semaines plus tard.
    - Vous recevrez une lettre par la poste si certains renseignements ou documents supplémentaires sont requis.

12. **Puis-je modifier mon adresse, renouveler ma carte d'assurance-maladie ou apporter d'autres changements en ligne?**
    - Il n'est pas possible pour l'instant de modifier vos renseignements ni de renouveler votre carte d'assurance-maladie en ligne. Il est possible pour certaines personnes de changer leur adresse en ligne ici. Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur la façon de modifier vos renseignements ou votre adresse, ou de renouveler votre carte d'assurance-maladie.